

fure des Flamandes, qui atteint parfois une hauteur démesurée, mais qui sied admirablement aux belles."

Au XVII^e siècle, les queues des robes prirent les dimensions exceptionnelles, la qualité d'une dame se jugeant à leur ampleur. Sous Louis XIV le faste atteignit des limites inconcues jusque-là. Mais l'époque extravagante entre toutes fut la Régence, qui donna le ton à tout le XVIII^e siècle.

"Voici qu'apparaît le panier, charpente d'osier de quatre ou cinq mètres de tour, en forme d'entonnoir ou de coupole, et qui permet de reposer les coudes. C'est une fureur, même dans le Tiers-Etat, et pourtant on juge de la place qu'exigeait une réunion de quelques dames ainsi montées sur appui.

Marie-Antoinette fut la reine des gaspillages du luxe qui précédèrent 1789. Les étoffes à fleurs d'or et d'argent, coûteusement fabriquées à la Croix-Rouge lyonnaise, triomphaient aux petits soupers des Triangons. Les chapeaux frégate, qui atteignaient trois fois la hauteur de la tête et qu'on pose sur des cheveux ondulés en forme de vagues, remplacent toute autre coiffure, au cours de la guerre d'Amérique. Mais les dépenses deviennent si lourdes qu'une marquise achète alors une robe, qu'elle ne peut payer d'un seul coup, moyennant une rente viagère de 600 francs.

La Révolution amena une réaction. Le *Petit Parisien* prétend qu'encore aujourd'hui, on est plus modéré qu'autrefois en cette matière. C'est assurément l'avis de toutes les femmes. Nous n'oserions affirmer que ce soit aussi l'opinion des maris ou, plus généralement, de tous ceux qui entendent solder les notes des couturières.

DES BRODERIES

LA "Mode Illustrée" étudie consciencieusement le chapitre touffu des broderies:

Nous insistons sur ce point, que la caractéristique des broderies nouvelles, c'est leur énorme épaisseur; si l'on jette par exemple, sur du tulle de soie très fin, semé de fleurettes ou de pois, de grandes branches de marronniers avec feuilles et fruits, ceux-ci seront au préalable bourrés en grosse laine à tapisserie de couleur; cette pelote, qui forme un relief à peu près égal à celui qu'aurait un vrai marron coupé en deux, est ensuite recouverte de paillettes nacrées cousues, non pas à plat, mais presque debout, serrées les unes contre les autres; et sur cette boule hérissée, on lance encore des grands points de fil métallique, argenté et doré.

Les feuillages, bourrés de laine également, sont rebrodés de paillettes, de soie, de fils d'or, et soulignés sur le bord d'un petit galon d'argent.

Ce décor tourne en bordure dans le bas de la jupe et les longues branches qui s'en détachent montent jusqu'en haut, s'étendant en tout sens sur le fond.

Autre genre de broderie: cette fois ce sont des cordons de roses qui courent sur tulle illusion; les fleurs sont faites d'une sorte de gaze métallique rosée, à reflets d'or, mais d'un ton passé très éteint. Ce tissu, bourré d'ouate, est froncé, bouillonné, de manière à figurer les pétales de la fleur; et le feuillage, tout en lacet d'argent, est semé de paillettes.

On fait aussi des jupes entièrement quadrillées d'un petit ruban de gaze No 2, cousu à plat, au milieu duquel passe une rivière de paillettes d'or; sur ce treillage d'un nouveau genre, on jette des gerbes de grosses marguerites, faites à la manière des broderies rococo, en ruban de gaze No 3; les pétales sont fixés à leur extrémité par une perle d'or et le cœur de la fleur est fait avec du bouillon d'or formant des bouclettes.

N'oublions pas les broderies anciennes, les galons bretons, russes ou romains, les soies japonaises ou exotiques, qui complètent joliment ce séduisant assortiment où il n'y a qu'à puiser.

LE BLANC ET LE NOIR

LE Moniteur de la Mode nous affirme que le blanc et le noir sont les seules couleurs du soir. Ce n'est peut-être pas très nouveau, mais la thèse est soutenable, ces deux nuances étant en effet à la fois les plus distinguées et les plus pratiques.

Le blanc et le noir sont les seules couleurs du soir; quand nous disons les seules, c'est un peu exagéré, mais ce sont celles que l'on voit le plus. Au théâtre, soit à l'Opéra, soit dans les petits théâtres, on ne voit dans les loges que robes blanches et robes noires.

C'est du voile de soie, de la mousseline de soie, des soies indiennes, ces jolies soies si légères et si souples, qui habitent si bien. La zibeline encadre le décolleté et encercle le bas de la jupe.

Beaucoup de paillettes de cristal, d'or, d'argent et de nacre sur les corsages et les chapeaux.

Rien n'est commode comme ces robes. Pour recevoir, pour dîner en ville, elles sont aussi très agréables, très faciles à porter.

On fait beaucoup de blouses en mousseline de soie noire, sur transparent blanc. La garniture est faite de beaux motifs de jais ajourés à travers lesquels apparaît le taffetas blanc. Des girandoles de grosses perles de jais tombent, devant et dans le dos, sur la mousseline plissée. La manche large et flottante, comme d'habitude, est plissée en plis serrés, avec un poignet fait d'un entre-deux de jais ajouré. Ce n'est pas la petite broderie sur tulle, que nous avons tant portée et qui est un peu mesquine; mais un beau motif fait de cabochons et de perles, une véritable passermenterie.

Pour la mousseline de soie blanche, ce sont surtout les paillettes que l'on emploie, et avec lesquelles on brode des entre-deux, des berthes, des cols.

De plus en plus, les femmes deviennent pratiques. Elles aiment à être bien habillées, et elles ont compris que les choses voyantes, qui attirent le regard, ne pourraient être portées longtemps.

Toutefois les très jeunes femmes préfèrent volontiers des nuances un peu plus gates et mieux en rapport avec une beauté fraîchement éclosée. Qu'elles n'aient pas de scrupules, il sera toujours temps pour elles d'en venir à ces nuances raisonnables et discrètes, mais un peu effacées.

LE RECORD DES DROITS DE DOUANE

On sait que, depuis quelques années, en vue de protéger la "confection" américaine, les élégants qui introduisent aux Etats-Unis des toilettes, robes, objets de lingerie faits à l'étranger doivent payer un droit formidable, plus de 42 pour 100 de la valeur des objets importés.

Mme Collis P. Huntington, débarquant l'autre jour à New-York, accompagnée ou plutôt suivie de vingt mailles, toutes pleines d'adorables chiffons achetés à Vienne, à Venise, à Londres et surtout à Paris, n'a pas peu surpris les agents de la douane en leur déclarant qu'elle apportait avec elle pour \$75.000 de robes confectionnées à l'étranger, et en leur demandant, très tranquillement, ce qu'elle avait à payer de droits.

Tant de franchise n'a pas désarmé les bons douaniers yankees, lesquels, fidèles à la consigne professionnelle ont immédiatement taxé à 31,800 dollars les toilettes importées par Mme Collis P. Huntington.

C'est le plus gros chiffre, paraît-il, qui ait jamais été payé en pareil cas.